

Conseil Municipal du 15 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2016

Présents : MMES et MM. BORZO, BARDON-BILLET, BARIVIERA, DUBOIS, GINESTET, MAGNE, MARTINEZ, MASBOU, PAPIN, PELIGRY, POUGET, VIRATELLE

Excusés : M. CANCE donne procuration à M. MARTINEZ
Mme COMBA donne procuration à MME DUBOIS
Mme PEGOURIE donne procuration à MME POUGET

Secrétaire de séance : M. PAPIN Frédéric

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise aux normes de la salle des fêtes : présentation de l'Avant-Projet et demandes de subventions au titre de la TEP CV Etat et Région, de la D.E.T.R et Région**
- 2 – Demande de D.E.T.R. pour équipement informatique aux écoles**
- 3 – Approbation du cahier des charges en vue de recourir à une procédure de concession simplifiée au camping municipal**
- 4 - Tarif 2017 cantine scolaire et repas témoins « échantillonnage »**
- 5 - Conventions de service avec le CDG 46 pour 2017 : internet et dématérialisation**
- 6 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**
- 7 – Budgets : décisions modificatives**
- 8 - Questions diverses**

.....

1 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise aux normes de la salle des fêtes : présentation de l'Avant-Projet et demandes de subventions au titre de la TEP CV Etat et Région, de la D.E.T.R et Région :

A- Travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mises aux normes à la salle des fêtes - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité s'engager sur un projet d'amélioration de la performance énergétique et de mises aux normes de la salle des fêtes. Les travaux portent sur l'amélioration thermique, la mise en conformité de l'accessibilité des accès à cette salle et la mise en conformité des organes de sécurité (alarme, issues de secours, BAES, désenfumage...).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 362 327.75 €, soit 434 793.30 € TTC.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	362 327.75 € H.T
DETR (25 %) :	90 581.94 €
Autres Subventions :	
Etat : TEP-cv	61 447.60 €
Région : thermique	71 688.88 €
Région : accessibilité	29 080.14 €
Autofinancement communal :	109 529.19 €

Le projet d'une durée estimée à 16 mois pourrait démarrer durant le 2^{ème} semestre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : C. Bariviera et F. Papin) :

- **Arrête** le projet tel que défini ci-dessus,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017,
- **La présente délibération** sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour **enregistrement**.

B- Travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mises aux normes à la salle des fêtes - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du T.E.P.cv :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité s'engager sur un projet d'amélioration de la performance énergétique et de mises aux normes de la salle des fêtes. Les travaux portent sur l'amélioration thermique, la mise en conformité de l'accessibilité des accès à cette salle et la mise en conformité des organes de sécurité (alarme, issues de secours, BAES, désenfumage...).

Cette opération serait susceptible de bénéficier de subventions de la part de l'Etat et de la Région au titre du « *Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte* » lancé par le Ministère de l'Écologie et porté par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et la Région Occitanie.

Le coût prévisionnel de l'opération dans sa globalité s'élève à 362 327.75 €, soit 434 793.30 € TTC honoraires et provisions comprises ; il se décompose de la manière suivante :

- travaux au titre des économies d'énergie :	204 825.36 € H.T.
- travaux de mise en accessibilité :	83 086.12 € H.T.
- travaux de mise en conformité sur travaux annexes :	74 416.27 € H.T.

Le montant des travaux susceptibles d'obtenir une subvention dans le cadre du TEP cv s'élève à 204 825.36 € (honoraires compris) ; l'aide attendue pourrait être de 30 %.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

• Coût total :	362 327.75 € H.T
• Etat : TEP-cv :	61 447.60 €
• Autres Subventions :	
- DETR (25 %) :	90 581.94 €
- Région : thermique :	71 688.88 €
- Région : accessibilité :	29 080.14 €
• Autofinancement communal :	109 529.19 €

Le projet, d'une durée estimée à 16 mois, pourrait démarrer durant le 2^{ème} semestre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : C. Bariviera, F. Papin) :

- **Arrête** le projet tel que défini ci-dessus,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **Sollicite** les subventions au titre du Territoire à Energie Positive pour la croissance verte,
- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

C- Travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mises aux normes à la salle des fêtes - Demande de subvention auprès de la Région :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité s'engager sur un projet d'amélioration de la performance énergétique et de mises aux normes de la salle des fêtes. Les travaux portent sur l'amélioration thermique, la mise en conformité de l'accessibilité des accès à cette salle et la mise en conformité des organes de sécurité (alarme, issues de secours, BAES, désenfumage...).

Cette opération serait susceptible de bénéficier de subventions de la part de la Région pour les travaux de mises aux normes accessibilité ainsi que pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel de l'opération dans sa globalité s'élève à 362 327.75 €, soit 434 793.30 € TTC, honoraires et provisions comprises ; il se décompose de la manière suivante :

- travaux au titre des économies d'énergie :	204 825.36 € H.T.
- travaux de mise en accessibilité :	83 086.12 € H.T.
- travaux de mise en conformité sur travaux annexes :	74 416.27 € H.T.

Le montant des travaux susceptibles d'obtenir une aide pour les mises aux normes d'accessibilité s'élève à 83 086.12 € (honoraires compris) ; l'aide attendue pourrait être de 35 %.

Le montant des travaux susceptibles d'obtenir une aide pour la rénovation énergétique des bâtiments s'élève à 204 825.36 € (honoraires compris) et l'aide attendue pourrait être de 35 %

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

• Coût total :	362 327.75 € H .T
• Région : accessibilité :	29 080.14 €
• Région : thermique :	71 688.88 €
• Autres Subventions : - DETR (25 %) :	90 581.94 €
- Etat : TEP-cv :	61 447.60 €
• Autofinancement communal :	109 529.19 €

Le projet, d'une durée estimée à 16 mois, pourrait démarrer durant le 2^{ème} semestre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : C. Bariviera, F. Papin) :

- **Arrête** le projet tel que défini ci-dessus,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **Sollicite** Madame la Présidente de la Région pour obtenir une subvention permettant de réaliser les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes,
- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

2 – Demande de D.E.T.R. pour équipement informatique aux écoles :

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un espace numérique de travail à l'école élémentaire de Cajarc constituant la 2^{ème} tranche d'équipement.

Cet équipement, dont le coût prévisionnel s'élève à 3 968.30 € HT soit 4 761.96 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2017.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	3 968.30 € H.T.
DETR 80 %	3 174.64 €
Autofinancement communal	793.66 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet débutera le 2^{ème} trimestre 2017 et sera entièrement réalisé en septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'arrêter** le projet d'équipement informatique à l'école élémentaire de Cajarc,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **De solliciter** auprès de Mme la Préfète du Lot une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **D'autoriser** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **La présente délibération** sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour **enregistrement**.

- Mme Géraldine COMBA rejoint la séance -

3 – Approbation du cahier des charges en vue de recourir à une procédure de concession simplifiée au camping municipal :

M. le Maire informe que ce dossier n'est pas finalisé et qu'il est encore en cours d'évolution. Il rappelle malgré tout que la réflexion menée par les élus sur la mise en gérance du camping est fondée sur deux raisons principales :

- **redynamiser l'activité du camping** ce qui exige des compétences professionnelles spécifiques que la commune ne détient pas,
- **recupérer du temps de travail** pour les services techniques en réintégrant dans l'équipe technique l'agent municipal qui y travaille.

Le Conseil municipal confirme sa décision de mettre en gérance le camping et invite le Maire à poursuivre l'étude.

4 - Tarif 2017 cantine scolaire et repas témoins « échantillonnage » :

A- Les tarifs de cantine :

M. le Maire rappelle que par convention tripartite (commune, collège, département) la fourniture des repas scolaire est assurée par la cuisine du Collège de Cajarc. Il précise que depuis la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation, le Conseil Départemental est responsable du service restauration dans les collèges du Département ; à ce titre il fixe le tarif des repas réalisés au bénéfice des communes, alors même qu'ils étaient fixés jusque-là par les conseils d'administration des collèges.

M. Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président du Conseil Départemental qui annonce une refonte du système de tarification ; l'objectif du conseil départemental est d'aboutir à une harmonisation départementale des tarifs appliqués et de mettre en place de façon progressive une tarification correspondant au prix de revient réel de la restauration.

Détail des tarifs que le Conseil Départemental appliquera aux communes à compter de 2017 :

ANNEES	TARIF ECOLE MATERNELLE	TARIF ECOLE ELEMENTAIRE
2016	3.10	3.10
2017	3.22	3.46
2018	3.54	4.03
2019	3.87	4.60

Considérant ces nouveaux éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (3 abstentions : R. Péligny, C. Bariviera, A. Magné)

- **Décide** de fixer le prix du repas de cantine vendu aux familles à :

- école maternelle : $3.22+0.15 = \mathbf{3.37 \text{ Euros}}$
- école élémentaire : $3.46+0.15 = \mathbf{3.61 \text{ Euros}}$,

- **Autorise** M. le Maire, ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,

- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

B- Les tarifs des repas échantillonnage :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre aux cuisines satellites d'être en conformité avec la réglementation HACCP, le collège de Cajarc fournit la quantité de nourriture nécessaire pour être échantillonnée à l'école maternelle.

A ce titre, le collège facture un forfait annuel.

Monsieur le Maire présente la proposition du collège qui fixe pour 2017 le forfait annuel de fourniture de ces échantillons à 414 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition du collège.
- **Autorise** M. le Maire, ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

5 - Conventions de service avec le CDG 46 pour 2017 - Internet et dématérialisation :

M. le Maire rappelle que :

- étant donné l'évolution des services proposés par le Centre de Gestion et notamment la création d'un Service Informatique et Progiciels en 2013, il avait été nécessaire alors d'établir de nouvelles conventions qui dissocient **le Service Internet** (site internet et dématérialisation) du **Service Informatique et Progiciels** (assistance et maintenance sur le matériel et les logiciels) pour mutualiser les moyens techniques et humains entre les collectivités adhérentes du Lot et réduire les coûts,
- la convention **Service Informatique et Progiciels** a été renouvelée par délibération du 10/12/2015, par reconduction expresse, il convient juste de la **reconduite tacitement** cette année,
- par délibération en date du 13/11/2013, le Conseil municipal a validé le renouvellement de la convention d'adhésion au **Service Internet** à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement deux fois, puis au terme, par reconduction expresse. Cette convention arrivant à échéance au 31/12/2016, il convient de signer, **sous forme de reconduction expresse**, une nouvelle convention, **version 2.26**.

M. le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance du dossier *Etude de l'offre du Pôle numérique du CDG46 et coûts des prestations 2017*, puis de délibérer en vue d'annuler et remplacer la version 2.24 de la Convention de Service Internet avec le CDG 46 de décembre 2013, par la nouvelle **version 2.26**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les termes de la **version 2.26** de la Convention de **Service Internet** avec le Centre de Gestion qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017, assortie du Livret des prestations et conditions financières,
- **Décide** de reconduire tacitement la convention **Informatique et Progiciels**,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif ce dossier,

- **Transmet** la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour enregistrement.

6 – Subvention au Centre Communal d’Action Sociale :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Décide** de verser une subvention de 1 000 € au Centre Communal d’Action Sociale pour l’année 2016,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

7 – Budgets : décisions modificatives :

A- Service Eau - Décision modificative n° 3 :

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Valide** la décision modificative suivante

DM N°3- CONSTATATION TVA SUR TRAVAUX

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2762 : Créances droit déduction TVA		15 000,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		15 000,00 €
R 2315 : Install., mat. et outil. tech.		15 000,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		15 000,00 €

- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet pour enregistrement.

B- Budget commune - Décision modificative n°5 :

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Valide** la décision modificative suivante

DM 5 - SUPPLEMENT TRAVAUX AMENAGEMENT DES BERGES DU LOT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2181-037 : EQUIPEMENTS MAIRIE	1 550,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 550,00 €	
D 2315-105 : AMENAGEMENT BERGES DU LOT		1 550,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		1 550,00 €

- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet pour enregistrement.

C- Budget commune - Décision modificative n°6 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la décision modificative suivante

DM 6 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE A CAMPING CAR

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-014 : AIRE DE PROPRIETE	7 200,00 €	
D 2315-109 : AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR		7 200,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 200,00 €	7 200,00 €

- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet pour enregistrement.

8 - Questions diverses :

A- Convention entre la commune et Grand Figeac pour ADS :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2015, les élus de Grand Figeac ont décidé de créer un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme. Une convention entre Grand Figeac et la commune a été signée pour une durée limitée jusqu'au 31/12/2015, complétée par un avenant qui la prorogeait pour l'année 2016.

A ce jour, Grand Figeac propose une nouvelle convention à effet au 01/01/2017. Elle fixe les modalités d'adhésion ainsi que l'organisation de ce nouveau service qui intervient dans les domaines suivants : aménagement, planification et instruction des autorisations des droits de sols (urbanisme).

M. le Maire invite le CM à donner son avis sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les termes de la convention proposée par le Grand Figeac et établie en application des articles L.5211-4-2 du CGCT et L. 422-1 et L422-3 du Code de l'Urbanisme,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer cette convention, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet pour enregistrement.

B- Projet d'aire à camping-cars :

Le Conseil municipal valide le principe de créer une zone de stationnement réservée aux camping-cars sur le terrain communal situé chemin du Cuzoul. L'aménagement se fera avec des apports de matériaux provenant des surplus du chantier de renouvellement des conduites AEP de la Plogne et de la Combelle.

Il est décidé qu'une borne de paiement (fonctionnant à l'énergie solaire) sera installée sur le site.

C-Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales :

Jacques BORZO et Cécile DUBOIS assureront la permanence de 10h à 12h le samedi 31 décembre 2016 en mairie.

.....